SUR LES LÉZARDS DU GENRE *ACANTHODACTYLUS* WIEGM.

PAR

G. A. BOULENGER

Un essai de révision des espèces méditerranéennes du genre *Acanthodactylus* est parmi les premiers travaux que la Société zoologique de France m'a fait l'honneur de publier dans son *Bulletin*, il y a quarante ans (1). Je croyais alors disposer de matériaux suffisants pour faire avancer la question, très embrouillée à cette époque ; mais les richesses du British Museum et surtout les énormes collections rapportées d'Algérie et de Tunisie par M. Fernand Lataste ne devaient pas tarder à me faire sentir combien mon essai était imparfait.

Je n'ai cessé depuis de m'intéresser aux Acanthodactyles au point de vue systématique, les difficultés toujours croissantes du sujet ajoutaient à son attrait. J'ai beaucoup profité des travaux de M. Lataste (2) et du regretté John Anderson (3), les collections qui me sont confiées n'ont fait que s'accroître, et je crois être à même de présenter un aperçu de l'état actuel de la question des espèces et des races, résultat de l'étude minutieuse d'un riche matériel, plus de 700 individus, la collection privée de M. Lataste y comprise.

Le genre *Acanthodactylus*, réunissant des formes adaptées à la vie arénicole ou désertique, est un des plus naturels et des plus nettement délimités de la famille des Lacertides, aussi la diagnose que j'en ai donnée en 1878 n'exige-t-elle aucune modification. Quoique relié morphologiquement à *Lacerta* L. par *Latastia* Bedr., son origine doit remonter plus loin, car il semble hors de doute qu'aucune des espèces de *Latastia* ne peut être considérée comme établissant un lien au point de vue phylogénique. La striation caractéristique de la livrée du jeune âge de beaucoup d'Acanthodactyles indique plutôt une dérivation du genre *Nucras* Gray (4), plus primitif, sous ce rapport, que *Lacerta* et *Latastia*.

Dans la classification suivante, les espèces sont groupées en

(1) *Bull. Soc. zool. France*, 1878, p. 179.
(2) *Ann. Mus. Genova* (2), II, 1885, p. 476.
(3) Fauna of Egypt, Reptiles, p. 147 (1898).
(4) Voir Boulenger, *Ann. S. Afr. Mus.*, XIII, 1917, p. 195.

premier lieu selon l'écaillure des doigts, caractère découvert par LATASTE et dont la valeur pratique a été confirmée par ANDERSON. Chez les espèces constituant le premier groupe, trois écailles entourent les doigts et les orteils, comme chez certains *Lacerta* (*L. agilis* par exemple), dont les lamelles sous-digitales sont divisées ou en double rangée ; la denticulation du bord interne du doigt, si elle existe, est produite par l'angle antéro-interne de la lamelle sus-digitale, tandis que la denticulation, plus ou moins développée, du bord externe est formée par une série d'écailles intercalées entre celles qui recouvrent le dessus et le dessous du doigt. Chez les espèces du second groupe, la denticulation au bord interne est formée par une série complète d'écailles supplémentaires, comme au bord externe : il y a donc quatre séries autour du doigt, sur toute son étendue.

Le premier groupe est évidemment le moins évolué. Toutefois, aucune des espèces qu'il renferme ne peut être considérée comme la plus généralisée sous tous les rapports, comme forme souche dont les autres seraient dérivées. La faible denticulation des doigts et des orteils, en même temps que le nombre peu élevé et la disposition régulière des plaques ventrales, désigne les *A. vulgaris* et *Tristrami* comme réalisant l'état le plus primitif ; mais, d'autre part, la décomposition des première et quatrième plaques sus-oculaires les en écarte, indiquant une dérivation d'une forme telle, sous ce rapport, que l'*A. Schreiberi*. Une combinaison des caractères des *A. Tristrami* et *Schreiberi*, dans le sens indiqué, réaliserait le prototype idéal, et il n'est pas sans intérêt d'observer que ces deux espèces habitent la Syrie, qui semble être le foyer de dispersion du genre. Il est certes surprenant que l'habitat du plus proche voisin de l'*A. Tristrami*, l'*A. vulgaris*, en soit si éloigné, à l'extrême occident de l'aire géographique du genre. Sans pouvoir expliquer cette discontinuité, je ferai observer que le cas en question n'est pas sans parallèles dans la distribution des plantes (1) et des animaux, dont quelques exemples sont bien connus de tous les herpétologues (2). La dérivation probable de l'*A. Boueti*, l'es-

(1) Pour une liste des plantes, voir ENGLER, Versuch einer Entwickelungsgeschichte der Pflanzenwelt, I, p. 53 (1879).

(2) Genres *Clemmys*, *Blanus*, *Pelodytes* ; *Molge Derjugini* et *M. aspera*, *Pelobates syriacus* et *P. cultripes* ; et surtout l'aire disjointe de *Testudo ibera* et de *Vipera lebetina*.

pèce le plus méridionale, découverte tout récemment au Dahomey, que je considère comme très voisine de l'*A. vulgaris*, particulièrement de la var. *lineo-maculatus*, confirme les vues que j'ai émises sur la dispersion géographique des Lacertides (1), ainsi que sur l'évolution des plaques céphaliques chez ces Lézards (2).

12 formes semblent mériter le rang d'espèce et plusieurs d'entre elles se décomposent en variétés plus ou moins nettement caractérisées. Ces espèces sont :

1. *A. vulgaris* D. et B. 1839. — Midi de la France (Montpellier), Espagne, Portugal, Maroc, Algérie, Tunisie.
2. *A. Tristrami* Gthr. 1864. — Syrie.
3. *A. Boneti* Chaban. 1917. — Dahomey.
4. *A. Savignyi* Aud. 1829. — Egypte, Algérie.
5. *A. pardalis* Licht. 1823. — Syrie, Egypte, Tripoli, Tunisie, Algérie.
6. *A. micropholis* Blanf. 1874. — Perse, Bélouchistan.
7. *A. Schreiberi* Blgr. 1878. — Syrie, Chypre.
8. *A. Boskianus* Daud. 1802. — Syrie, Arabie, Egypte, Nubie, Soudan égyptien, Tripoli, Algérie, ouest du Lac Tchad.
9. *A. Cantoris* Gthr. 1864. — Arabie, Perse, Bélouchistan, nord-ouest de l'Inde.
10. *A. Fraseri* Blgr. 1918. — Mésopotamie.
11. *A. scutellatus* Aud. 1829. — Syrie, Sinaï, Egypte, Nubie, Tripoli, Tunisie, Algérie, Maroc, Mauritanie, Sénégambie.
12. *A. grandis* Blgr. 1909. — Syrie.

Synopsis des espèces

Ce synopsis peut paraître un peu flou, à cause des nombreuses restrictions que j'ai tenu à y introduire, afin de ne pas encourir le reproche que méritent tant d'exposés analogues, où l'auteur s'efforce de faire ressortir les différences en passant sous silence les exceptions, dont il n'est fait mention que dans les descriptions détaillées (3). Comme dans tous les genres composés d'espèces dont l'enchaînement se révèle à la suite d'une

(1) *C. R. Ac. Sci.*, CLXVI, 1918, p. 594.
(2) *Tr. zool. Soc. Lond.*, XXI, 1916, p. 5.
(3) Ce n'est d'ailleurs que par ce procédé que certains auteurs parviennent à justifier, en apparence, leurs nombreuses créations d'espèces, ainsi que j'ai pu le constater bien souvent, en phytographie comme en zoographie.

étude consciencieuse d'un très grand matériel, on constate que bien peu de caractères, pris isolément, sont absolument constants chez les Acanthodactyles ; le concept de l'espèce repose sur une combinaison de caractères. Le soin que j'ai mis à l'élaboration de cette clef me permet d'espérer qu'elle opérera avec succès, si ce n'est peut-être dans le cas de certains individus isolés, exceptions qui seront, je pense, extrêmement rares.

En en faisant usage, une difficulté surgira sûrement : comment faut-il déterminer le nombre des séries longitudinales de plaques ventrales ? Cette difficulté provient de ce que ces plaques peuvent se confondre avec les écailles des flancs, auxquelles elles se relient souvent par un passage graduel. On la surmontera en suivant le système que j'adopte en général pour les Lacertides : je compte comme ventrale toute pièce, quelle que soit sa largeur, dont la longueur égale celle des autres de la même série transversale, et le nombre maximum de ces plaques en travers du corps, à n'importe quel point, représente celui des séries longitudinales attribuées à l'individu. Il arrive parfois, cependant, que, par suite de cette gradation entre plaques et écailles, une moitié du corps présente une plaque de plus que l'autre ; dans ce cas, cette pièce supplémentaire n'est pas comptée ; je ne donne jamais de nombres impairs.

I. Trois séries d'écailles aux doigts comme aux orteils, très exceptionnellement une quatrième série incomplète.

A. Une ou deux grandes plaques sus-oculaires seulement, celles qui représentent la première et la quatrième, ou aussi la deuxième, étant décomposées en de nombreuses petites plaques ou en écailles granuleuses, la première parfois divisée en deux ou trois plaques seulement : plaque sous-oculaire parfois bordant la bouche ; écailles dorsales petites (50 à 72 en travers du milieu du corps) ; plaques ventrales en 8 ou 10 séries longitudinales, rarement 12 ; membre postérieur, reporté en avant, n'atteignant pas l'oreille, dont le bord antérieur n'est jamais fortement denticulé.

1. Orteils faiblement denticulés des deux côtés. Deux grandes écailles dorsales lisses ou carénées ; sus-caudales, sus-oculaires, fortement carénées ; 18 à 30 pores fémoraux de chaque côté . . *A. vulgaris.*

Deux grandes sus-oculaires ; écailles dorsales et sus-caudales basilaires parfaitement lisses ; 18 à 24 pores fémoraux . . . . *A. Tristrami.*

Une seule grande sus-oculaire ; pariétales très réduites ; écailles dorsales et sus-caudales fortement carénées ; 15 ou 16 pores fémoraux . . *A. Boueti.*

2. Denticulation au bord externe du quatrième orteil beaucoup plus développée qu'au bord interne, formant une frange très accentuée ; écailles dorsales et sus-caudales fortement carénées ; 19 à 28 pores fémoraux de chaque côté . . . . . *A. Savignyi.*

B. Trois, rarement deux, grandes sus-oculaires, la première fréquemment divisée en deux ou trois pièces ou séparée de la seconde par une série de granules ; écailles dorsales petites (41 à 68 en travers du milieu du corps) ; orteils faiblement denticulés ou, d'ordinaire, un peu plus fortement au bord externe du quatrième ; plaques venrales en 10 à 16 séries longitudinales ; bord antérieur de l'oreille plus ou moins distinctement denticulé.

Plaques ventrales en 12 à 16 séries longitudinales ; sous-oculaire très rarement bordant la bouche ; membre postérieur atteignant rarement l'oreille (mâles) ; pied 1 à 1 1/3 fois la longueur de la tête . . *A. pardalis.*

Plaques ventrales en 10 séries longitudinales ; sous-oculaire bordant ordinairement la bouche ; membre postérieur atteignant l'oreille ou l'œil ; pied 1 1/3 à 1 1/2 fois la longueur de la tête . . *A. micropholis.*

C. Quatre plaques sus-oculaires, la première et la quatrième rarement décomposées ; sous-oculaire ne bordant pas la bouche ; écailles dorsales postérieures imbriquées ; plaques ventrales en 10 séries longitudinales, rarement 8 ou 12 ; quatrième orteil plus ou moins fortement frangé au bord externe.

Ecailles dorsales petites (48 à 59 en travers du milieu du corps), obtusément ou plus ou moins fortement carénées ; 18 à 26 écailles en série transversale entre les membres postérieurs ; bord antérieur de l'oreille point ou très faiblement denticulé. . *A. Schreiberi.*

Ecailles dorsales grandes (23 à 52 en travers du milieu du corps), fortement carénées ; 8 à 16 écailles

en série transversale entre les membres postérieurs ; bord antérieur de l'oreille plus ou moins denticulé. . . . . *A. Boskianus.*

II. Quatre séries complètes d'écailles aux doigts, trois aux orteils ; trois ou quatre plaques sus-oculaires, la première rarement divisée ; bord antérieur de l'oreille le plus souvent plus ou moins denticulé.

A. Plaques ventrales en 12 à 16 séries longitudinales droites ; écailles dorsales postérieures très grandes, imbriquées, fortement carénées ; 10 à 16 écailles en série transversale entre les membres postérieurs ; bord externe du quatrième orteil fortement frangé . . . . *A. Cantoris.*

B. Plaques ventrales non disposées en séries longitudinales parfaitement droites ; écailles dorsales petites ; 18 écailles ou plus entre les membres postérieurs.

Ecailles dorsales fortement carénées à l'arrière du corps ; plaques ventrales en 16 séries longitudinales ; museau obtusément pointu ; pied plus long que la tête ; quatrième orteil fortement frangé au bord externe. . . . . *A. Fraseri.*

Ecailles dorsales le plus souvent distinctement carénées ; plaques ventrales en 12 à 16 (rarement 10) séries longitudinales ; museau aigu ; pied plus long que la tête ; quatrième orteil fortement frangé au bord externe . . . . *A. scutellatus.*

Ecailles dorsales lisses ; plaques ventrales en 14 à 18 séries longitudinales ; pied point ou à peine plus long que la tête ; orteils faiblement denticulés . . . . *A. grandis* (1).

Acanthodactylus vulgaris

Les extrêmes de cette espèce ont été décrits sous les noms de *A. vulgaris* et *A. lineo-maculatus* par les auteurs de l'Erpétologie générale. Ils ont été réunis depuis, mais la division de l'espèce en deux formes basées sur un caractère unique ne répond pas à la Nature et je crois devoir en distinguer six, dont la détermination n'offrira que rarement, je pense, de difficultés.

1. Ecailles du milieu du corps lisses ou faiblement carénées

(1) Le géant du genre, atteignant une longueur de 103 mm. sans la queue.

ou, si fortement carénées, convexes et juxtaposées ; jeune à queue rouge.

Sous-oculaire ne bordant pas la bouche (1) ou la bordant très étroitement ; suture entre les plaques nasales 1/3 à 1/2 de la longueur de la frontonasale. . . . . *Forma typica.* — Europe.

Sous-oculaire bordant largement la bouche ; suture entre les nasales rarement plus de 1/3 de la longueur de la frontonasale . . Var. *Belli* Gray. — Algérie.

Sous-oculaire séparée de la bouche par une petite plaque détachée ; suture entre les nasales 1/4 de la longueur de la frontonasale . Var. **atlantica**, n. n. Atlas du Maroc.

II. Ecailles du milieu du corps rhomboïdales, subimbriquées, plates, à carène vive.

Sous-oculaire bordant la bouche (2) ; jeune à queue rouge . . . . Var. *mauritanica* Doum. — Algérie et N.-E. du Maroc.

Sous-oculaire ne bordant pas la bouche ; préfrontales en contact sur la ligne médiane ; jeune à queue bleue.. . . . . . Var. *Blanci* Doum. — Tunis.

Sous-oculaire bordant rarement la bouche ; préfrontales souvent séparées par une ou deux petites plaques ; frontonasale souvent divisée en deux ; jeune à queue rouge.. . . Var. *lineo-maculatus* D. et B. — Maroc.

Pellegrin (3) a indiqué l'*A. vulgaris* de Zinder et Dungass, Soudan français. Il serait intéressant de réexaminer ces exemplaires et de les comparer à l'*A. Boueti*, si voisin de la var. *lineo-maculatus*, mais chez lequel la décomposition des plaques sus-céphaliques est poussée beaucoup plus loin.

Acanthodactylus Savignyi

Cette espèce repose sur la belle figure publiée dans la Zoologie de l'Expédition d'Egypte, figure suffisamment explicite pour me permettre de repousser l'identification avec l'*A. par-*

(1) 24 cas sur 40 (20 spécimens examinés). — C'est donc à tort que cette condition a été considérée par plusieurs auteurs comme l'exception chez l'Acanthodactyle d'Espagne et de Portugal.

(2) Une seule exception sur un grand nombre d'individus, d'après Doumergue, Essai sur la Faune erpétologique de l'Oranie, 1901.

(3) *Bull. Mus. Paris*, 1909, p. 413.

dalis, proposée par Lataste et acceptée par Anderson. Le type n'a pas été conservé et la localité dont il provient n'est pas indiquée ; il est toutefois peu douteux qu'il est bien de la Basse Egypte, comme la plupart des Reptiles figurés dans le même ouvrage.

Je n'ai aucune hésitation à rapporter à cette espèce les *A. Vaillanti* Lataste, de Somalie, et *A. Savignyi*, var. *oranensis* Doumergue, d'Oran. Cette var. *oranensis*, dont j'ai examiné un grand nombre d'exemplaires vivants et en alcool, ne semble devoir son établissement qu'à des considérations géographiques ; elle ne repose sur aucun caractère distinctif.

J'ai comparé le type de l'*A. Vaillanti* avec la figure de Savigny sans réussir à constater aucun désaccord qui puisse justifier la distinction spécifique. Ce Lézard provient-il réellement de la Somalie ? J'en doute, et voici pourquoi.

Dans son rapport sur la collection Révoil des Pays Somalis, Vaillant a cité divers Acanthodactyles sous les noms de *A. vulgaris*, *A. Savignyi* et *A. Savignyi*, var. *Schreiberi*. Ces Lézards, conservés au Muséum, ont été revus depuis par Lataste et par Anderson, et il résulte de leur examen que les deux premiers se rapportent en partie à l'*A. pardalis*, en partie à l'espèce décrite comme *A. Vaillanti*, tandis que le troisième répond à l'*A. scutellatus*. La présence d'Acanthodactyles en Somalie, en compagnie du *Psammodromus algirus* L., espèce du sud-ouest de l'Europe et du nord-ouest de l'Afrique, qui figure sur la même liste, serait fort surprenante, car sur bien des centaines de Lézards recueillis à divers endroits dans ce pays depuis l'époque de Révoil, et dont les noms figurent sur 22 listes différentes, aucun n'appartient aux deux genres en question. Par contre un Lézard semblable à l'*A. Vaillanti* a été trouvé en Algérie, dans la province d'Oran, où les deux autres Acanthodactyles et le Psammodrome se rencontrent aussi ; de plus, les notes prises par Lataste et par Anderson sur les individus rapportés par Vaillant à l'*A. vulgaris* et à l'*A. Savignyi* indiquent qu'ils s'accordent avec des formes habitant l'Algérie (*A. pardalis*, var. *Bedriagæ*, *A. scutellatus*, var. *inornatus*). Je ne puis donc douter qu'à la suite de quelqu'erreur, dont je n'ai pas à rechercher l'explication, ces Lézards de provenance algérienne se sont trouvés mélangés à la collection Révoil quand Vaillant en a entrepris l'étude.

Comme je l'ai dit plus haut, l'original de la figure de l'*A. Savignyi* n'existe plus. Nous devons donc nous contenter d'une comparaison avec cette figure, qui semble avoir été exécutée avec beaucoup de soin, mais qui, malheureusement, ne montre ni la tête vue de profil ni le nombre complet des rangées longitudinales de plaques ventrales. A part la grandeur moindre de la plaque interpariétale, tout dans la figure s'accorde avec l'Acanthodactyle d'Oran : le « faciès tout particulier, presque autant de *Latastia* que d'*Acanthodactylus* » selon la description de l'*A. Vaillanti* par LATASTE, la longueur de la queue, double de celle de la tête et du corps, tandis que chez l'*A. pardalis* elle n'est jamais plus de 1 4/5, ordinairement 1 1/2 fois seulement, la forme de la tête, du pli gulaire et du collier, la division de la frontonasale, la présence de deux plaques accessoires entre les préfrontales, que je n'ai rencontrées chez aucun des nombreux *A. pardalis* passés en revue, la région sus-oculaire avec ses grands espaces granuleux en avant et en arrière, l'absence de denticulation au devant de l'oreille, la forte frange au bord du quatrième orteil, ainsi que le dessin de la robe (1), sont autant de caractères que nous trouvons combinés chez l'Acanthodactyle d'Oran mais chez aucun autre, certainement pas chez l'*A. pardalis*, auquel LATASTE et ANDERSON ont voulu rapporter la figure de l'*A. Savignyi*.

En motivant son opinion, LATASTE ajoutait : « *A priori* il faut identifier cet individu [figure de SAVIGNY] à une des espèces connues d'Egypte ; car il n'est pas vraisemblable que, dans un pays aussi exploré, il appartienne à une espèce qui n'ait pas été retrouvée depuis le commencement du siècle. Les Acanthodactyles sont trop répandus et trop abondants dans les régions qu'ils occupent, et ils vivent trop au grand jour, sur des terrains arides et découverts où rien ne les dérobe à l'œil de l'observateur ». Or, en 1885, quand LATASTE écrivait ces lignes, la faune herpétologique du nord de l'Egypte avait été bien moins explorée que celle du nord de l'Algérie. Et pourtant, un Acanthodactyle qui s'accorde mieux que tout autre avec la figure de SAVIGNY et qui, selon DOUMERGUE, qui n'en donna la description qu'en 1901, se reconnaît facilement sur le vif, est très commun

(1) « Chez les vieux individus, les bandes se sectionnent de plus en plus, et certains deviennent pommelés ». DOUMERGUE, *op. cit.*

à certains endroits à et près d'Oran où il avait néanmoins échappé à l'œil expert de Lataste lui-même au cours de ses chasses, à deux reprises, dans ces environs. Il est donc encore permis d'espérer que l'*A. Savignyi* se retrouvera un jour en quelqu'endroit du nord de l'Egypte, mettant fin une fois pour toutes aux discussions dont il a été l'objet.

Acanthodactylus pardalis

Cette espèce, très variable et qui, par l'aspect général des individus selon les localités, semble combler l'intervalle qui sépare l'*A. vulgaris* de l'*A. scutellatus* (cas de convergence, à mon avis), peut être divisée en 5 formes caractérisées comme suit.

I. Membre postérieur, replié en avant, s'étendant rarement un peu au delà du collier; quatrième orteil, mesuré de la base du cinquième, point ou à peine plus long que la tête; carènes des écailles latérales de la queue, à sa base, modérément fortes.

A. Museau obtusément pointu, pas plus long que la partie post-orbitaire de la tête.

52 à 68 écailles en travers du milieu du corps, les dorsales lisses ou très faiblement carénées; plaques ventrales en 12 (rarement 14) séries longitudinales et 27 à 34 séries transversales . . . . *F. typica.* — Palestine, Basse-Egypte, Tripoli.

53 à 65 écailles en travers du milieu du corps, les dorsales lisses ou très faiblement carénées; plaques ventrales en 14 (rarement 12 ou 16) séries longitudinales et 31 à 36 séries transversales; forme très massive, taille forte (jusqu'à 75 mm. du museau à l'anus) . . . . . . Var. *Bedriagæ* Lat. — Hauts plateaux de l'Algérie.

41 à 60 écailles en travers du milieu du corps, les dorsales plus ou moins fortement carénées; plaques ventrales en 12 séries longitudinales et 27 à 32 séries transversales . . . . . . Var. *maculatus* Gray (*intermedius* Doum.). — Tripoli, Tunis, intérieur de la prov. d'Oran.

B. Museau plus pointu, un peu plus long que la partie post-orbitaire de la tête; 46 à 65 (ordinairement 50 à 58) écailles en travers du milieu du corps, les dorsales ordi-

nairement lisses ou faiblement carénées ; plaques ventrales en 12 (rarement 14) séries longitudinales et 27 à 33 séries transversales . . . . . Var. **Latastei**, n. n. (*deserti* Lat. *nec* M. Edw.). — Tripoli, S. de la Tunisie, Algérie (Sahara et Hauts plateaux).

II. Membre postérieur atteignant l'oreille chez les mâles, le collier chez les femelles ; quatrième orteil un peu plus long que la tête, jusqu'à 1 1/4 fois ; queue très aplatie à la base, dont les écailles latérales sont à carène relevée, comme épineuses, surtout chez les mâles ; 44 à 56 écailles en travers du milieu du corps, les dorsales assez fortement carénées ; plaques ventrales en 12 séries longitudinales et 27 à 33 séries transversales. . . . . Var. *spinicauda* Doum. — Sahara oranais.

Acanthodactylus Screiberi

Je considère l'*A. syriacus* Böettg. 1879, de Syrie, que Lataste rattachait comme variété à l'*A. Boskianus*, comme devant être subordonné à l'*A. Schreiberi* Blgr. 1878, de Chypre, dont il ne se distingue que par la carène des écailles dorsales plus forte et plus vive et par les écailles temporales carénées. Je le nomme var. *syriacus*.

Acanthodactylus Boskianus

La forme type, de la côte méditerranéenne d'Egypte, se distingue de la var. *asper* Aud., dont l'habitat est très étendu, par les écailles moins grandes, comme l'a reconnu Lataste : 34 à 51 (ordinairement 38 à 43) en travers du milieu du corps, 12 à 14 (rarement 16) entre les membres postérieurs, au lieu de 23 à 38 et 8 à 12 (rarement 14). Mais le passage entre ces deux formes est assez complet pour rendre la détermination de certains individus isolés parfaitement arbitraire.

Acanthodactylus Cantoris

Je distingue trois formes :

26 à 38 (ordinairement 28 à 34) écailles en travers du milieu du corps ; 12 (rarement 14) séries longitudinales de plaques ventrales ; 25 à 37 (ordinairement 28 à 31) écailles gulaires en série longitudinale médiane . . . *F. typica*. — Nord-ouest de l'Inde et parties voisines du Béloutchistan et de l'Afghanistan.

38 à 44 écailles en travers du milieu du corps ; 12 (rarement 10 ou 14) séries longitudinales de plaques ventrales ; 33 à 37 écailles gulaires. . . Var. **Blanfordii**, n. n. — Perse et Béloutchistan.

27 à 35 écailles en travers du milieu du corps ; 14 (rarement 16) séries longitudinales de plaques ventrales ; 24 à 30 écailles gulaires. . . . . Var. **arabicus**, n. n. — Sud de l'Arabie.

Acanthodactylus scutellatus

Cette espèce polymorphe peut être divisée en 6 formes.

I. Museau environ 1 1/2 fois la longueur de la partie postorbitaire de la tête.

A. Ordinairement 5 labiales supérieures jusque sous le milieu de l'œil.

Ecailles dorsales lisses ou faiblement carénées, 60 à 80 (ordinairement 65 à 75) en travers du milieu du corps ; plaques ventrales en 14 (rarement 12 ou 16) séries longitudinales ; membre postérieur atteignant rarement l'œil ; 21 à 26 lamelles sous le quatrième orteil ; atteint 77 mm. du museau à l'anus . . . . *F. typica*. — Palestine, Sinaï, Egypte, Sahara algérien.

Ecailles fortement carénées, 65 à 80 en travers du milieu du corps ; plaques ventrales en 16 séries longitudinales ; membre postérieur atteignant l'œil ou entre l'oreille et l'œil ; 25 à 30 lamelles sous le quatrième orteil ; 62 mm. du museau à l'anus . . . . Var. **longipes**, n. n. — Sahara algérien.

Ecailles fortement carénées, 50 à 59 en travers du milieu du corps ; plaques ventrales en 14 (rarement 12) séries longitudinales ; membre postérieur s'étendant au delà de l'oreille ; 20 à 26 lamelles sous le quatrième orteil ; 75 mm. du museau à l'anus . . . . Var. **Audouini**, n. n. (*Lacerta Olivieri* Aud., part.). — Egypte, Nubie, Tripoli, sud de la Tunisie.

B. Ordinairement 4 labiales supérieures jusque sous le milieu de l'œil ; écailles fortement carénées, 42 à 58

(ordinairement 46 à 55) en travers du milieu du corps ; plaques ventrales en 14 (rarement 12) séries longitudinales ; membre postérieur n'atteignant pas l'oreille ; 19 à 23 lamelles sous le quatrième orteil ; 62 mm. du museau à l'anus. . . . . Var. *aureus* Gthr. — Sud du Maroc et Rio de Oro.

II. Museau moins de 1 1/2 fois la longueur de la partie postorbitaire de la tête ; écailles fortement carénées ; ordinairement 5 ou 6 labiales supérieures jusque sous le milieu de l'œil ; 18 à 25 lamelles sous le quatrième orteil ; 50 à 60 mm. du museau à l'anus.

40 à 65 (ordinairement 46 à 58) écailles en travers du milieu du corps ; plaques ventrales en 14 (rarement 12 ou 16) séries longitudinales ; pied 1 1/5 à 1 1/4 fois la longueur de la tête ; 16 à 25 (ordinairement 17 à 23) pores fémoraux de chaque côté . . . . Var. *inornatus* Gray (*exiguus* Lat.). — Tripoli, Tunisie, Sahara algérien.

37 à 50 (ordinairement 39 à 48) écailles en travers du milieu du corps ; plaques ventrales en 12 (rarement 10 ou 14) séries longitudinales ; pied 1 1/3 à 1 1/2 fois la longueur de la tête ; 12 à 20 (ordinairement 14 à 18) pores fémoraux. Var. *Dumerilii* M. Edw. — Mauritanie, Sénégambie.

SUR LE RÉGIME ALIMENTAIRE DE *SCHIZOPHYLLUM MEDITERRANEUM* LATZ.

PAR

Etienne RABAUD

Nos connaissances sur le régime alimentaire des Myriapodes sont assez fragmentaires. Nous ne possédons guère, en particulier, de renseignements précis sur un assez grand nombre des Chilognathes, parmi lesquels *Schizophyllum mediterraneum* Latz. Cet animal vit dans les terrains relativement secs ; il est assez commun sur les Causses aveyronnais où je le rencontre tous les ans, à de nombreux exemplaires, chaque fois que je soulève une pierre suffisamment large.